

CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX

EXTRAITS DE LA CHARTE GRAPHIQUE

À l'usage des collaborateurs

Février 2019

SOMMAIRE

Pourquoi une charte.....	03
Le logotype.....	04
Les typographies.....	08
Les couleurs.....	09
L'iconographie.....	11
Les applications.....	13

POURQUOI UNE CHARTE ?

Ce document présente les fondamentaux de l'identité visuelle de l'institution avec pour pierre angulaire son logotype. Que ce soit en externe ou en interne, il est essentiel que le Conseil national des barreaux soit clairement identifié et que l'ensemble des supports reste cohérent.

C'est le but de cette nouvelle charte graphique qui vous donne un ensemble de règles à suivre au quotidien dans l'utilisation de tous les supports de communication imprimés ou numériques : courrier, carte de visite, note interne, rapport, présentation Powerpoint, vidéo ou encore signalétique.

Cette charte est également un outil à destination des prestataires externes susceptibles de contribuer à nos supports de communication : graphistes, développeurs, imprimeurs...

Nous mettons à votre disposition sur le serveur partagé, la charte graphique détaillée ainsi que l'ensemble des modèles de documents bureautiques. Ils remplacent désormais tous les documents existants.

L'efficacité de notre communication est l'affaire de tous. Nous comptons sur vous.

La direction communication

Un doute sur l'utilisation de la charte ? Une question ?

Contactez-nous : servicecom@cnb.avocat.fr ou 01 86 21 66 81



Taille minimale

Pour assurer sa lisibilité en toutes circonstances, le logotype doit respecter une taille minimale.

La taille minimale est définie à une hauteur de 10 mm.





LE LOGOTYPE

Insertion du logotype sur un fond blanc ou un aplat coloré

Sur un fond blanc on utilisera la version noire.



Sur un fond de couleur on utilisera la version blanche.



Rappel : ces cas de figure s'appliquent uniquement lorsque la version colorée du logotype ne peut être utilisée.

Insertion du logo sur une image

Sur fonds complexes tels que des images, le logo doit être intégré dans un cartouche blanc. On utilisera uniquement le modèle présenté ci-dessous en respectant la zone de protection.

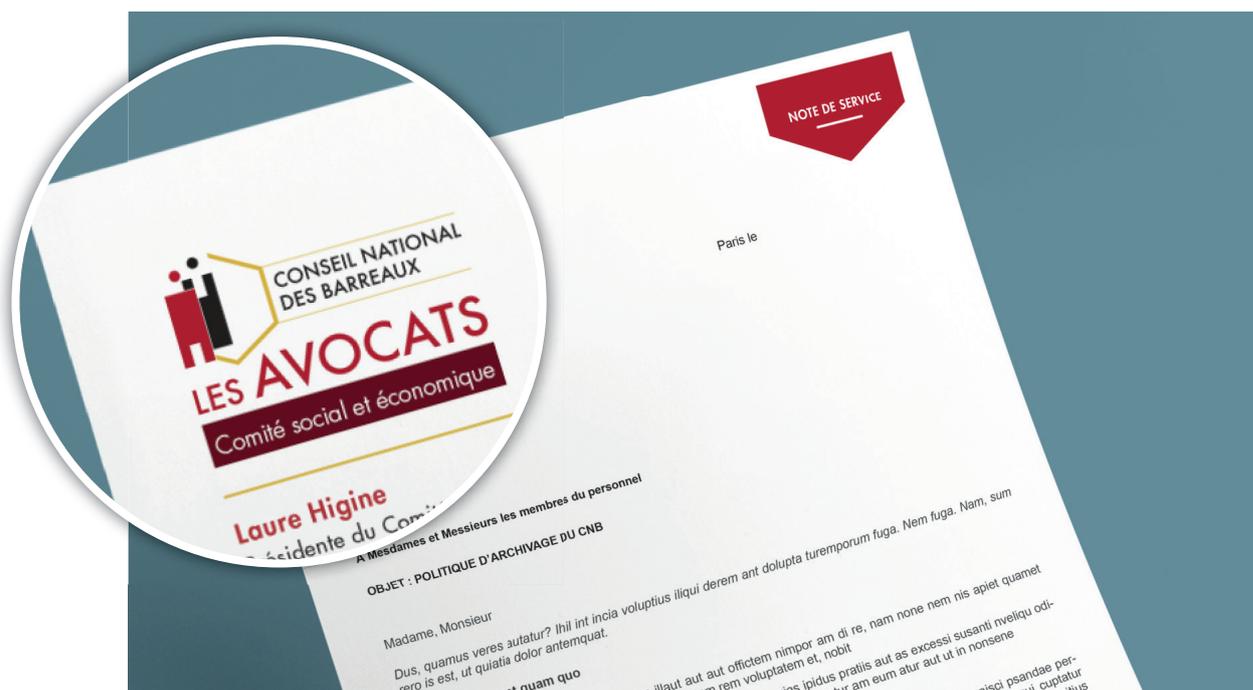




LE LOGOTYPE

Déclinaisons du logo (services, pôles...)

Des marques filles peuvent être déclinées à partir du logotype mère. Pour cela un cartouche texte rectangulaire sera appliqué au logotype original. Ce dernier ne peut-être modifié, on ne peut que y ajouter un élément.





Interdits

L'intégrité du logotype doit être préservée en toutes circonstances, et les fichiers fournis ne doivent pas être modifiés. La liste des usages proscrits ci-contre n'est pas exhaustive.



Interdit n°1
Modifier les proportions



Interdit n°5
Modifier la police



Interdit n°4
Modifier les couleurs



Interdit n°8
Utiliser le logotype sans son cartouche sur les fonds trop irréguliers ou illisibles



Interdit n°7
Utiliser le logotype en 3 couleurs sur un fond de couleur



Interdit n°9
Appliquer une ombre portée sur le logotype ou lui faire subir une rotation



Typographie institutionnelle

Futura

Aa

BCDEFGHIJKLMNO
PQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
123456790

Futura Book
Futura Light
Futura Medium
Futura Heavy

Typographie de bureautique

Arial

Aa

BCDEFGHIJKLMNO
PQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
123456790

Arial regular
Arial italic
Arial Bold
Arial bold italic



Présentation des couleurs principales

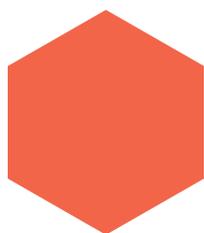
Les couleurs de la marque Conseil national des barreaux sont celles de son logotype: **Rouge, Anthracite, Jaune or**. Elles s'accompagnent de trois nuances supplémentaires : Bordeaux, Bleu et Or. Six teintes à privilégier dans l'édition des supports institutionnels.



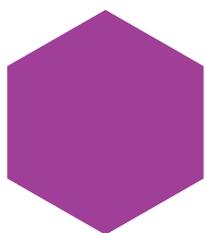


Présentation de la gamme complémentaire

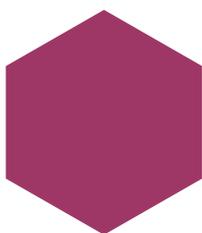
Afin d'assurer un style cohérent dans tous les supports (imprimés et numériques) et ne pas être limité pour illustrer la variété des sujets traités par le CNB, une **gamme complémentaire** a été développée. Il s'agit de couleurs vives, qui pourront être associées à des thèmes en fonction des besoins.



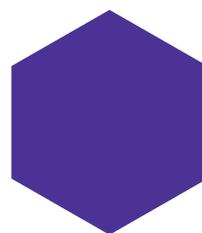
C : 0 M : 75 J : 75 N : 0
R : 235 V : 93 B : 64
eb5d40



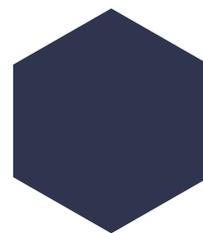
C : 41 M : 90 J : 0 N : 0
R : 166 V : 53 B : 139
a6358b



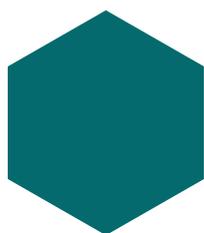
C : 19 M : 86 J : 25 N : 26
R : 164 V : 53 B : 97
a43561



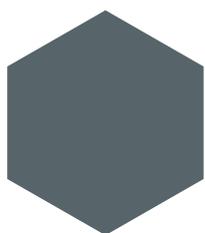
C : 87 M : 97 J : 0 N : 0
R : 77 V : 42 B : 134
4d2a86



C : 83 M : 76 J : 41 N : 40
R : 55 V : 54 B : 80
373650



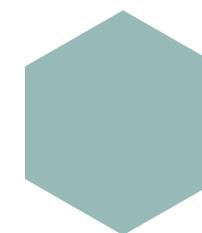
C : 83 M : 21 J : 41 N : 40
R : 0 V : 104 B : 108
00686c



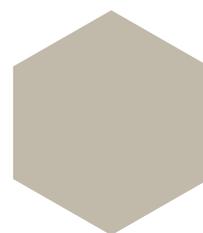
C : 20 M : 0 J : 0 N : 70
R : 93 V : 104 B : 110
5d686e



C : 67 M : 0 J : 20 N : 0
R : 64 V : 188 B : 207
40bccf



C : 23 M : 100 J : 87 N : 13
R : 163 V : 192 B : 190
a3c0be



C : 23 M : 21 J : 31 N : 3
R : 203 V : 193 B : 176
cbc1b0



Illustrations





Pictogrammes





LES APPLICATIONS

Carte de visite / Carte de correspondance





LES APPLICATIONS

Modèle de courrier/note

 **CONSEIL NATIONAL
DES BARREAUX**
LES AVOCATS
LA PRÉSIDENTE

DESTINATAIRE
ADRESSE

CP

Paris, le date

OBJET :
Votre référence :
Notre référence :

Madame, Monsieur

Dus, quamus veres autatur? Ihil int incia voluptius iliqui derem ant dolupta turemporum fuga. Nem fuga. Nam, sum rero is est. ut quatia dolor antemquat.

Imaios autem sunt quamet arcid miliqui doluptatent volorem est excestruptam rem voluptatem et, nobit qui utendit none nem nis apiet quamet arcid usciat venihil liquias ipidus pratis aut as excessi susanti nveliqu oditiosam laborer volore dolestio. Ut reptati orestib usciat venihil liquias ipidus pratis aut ut in nonsene mperibus et, quate nit audis epudae pa dollest quosam reptatiost, utatio bia doluptatur am eum atur aut ut in nonsene mperibus et, quate nit audis doluptatem que eos earibus.

Ed ut et lam rae rehenimil ipicentis renissitam que nos ditiunt, id exceratus.

Ur? Re nulles doluptatquo molum verspiet, sit ipsaecabo. Mil molorer speratu reperro to odi omnisci psandae perferum soluptature corionsequi ipsunt apedj a comnientem faccaborem volut omnissitam suntia adit qui cuptatur aliquam ipsanis re prepelique et lam, quisimi, comnimum sinim facerem quati volenis dolit omnieneum ipsagitius dere comnis arum con re nonsed quos ad quatestet aute nonsequam sit officia aruptatem fuga cones vene sinullorio molo estoria ditem venduntiosam et rectium onnet ad ma num reptasin nihita vendae voluptate re nihilitiamus dolores qui dolum quodist voluptatem ea volorer epudae omnimi, quatate aute vadicabo. Ulparum ducipsae non pra volore volorerit, magni cone voluptatem ea volorer epudae omnimi, quatate aute vadicabo. Ulparum ducipsae non pra volore volorerit, am quaes eicienis digentis etur andebit, officitet ari beatio corore mporenum quaturore as diciustia inctaqueae plibus con eariorpor antiur atet et dollamus dic to officurem fugia si blabor suscimius aute sin renibus unt ium, ut omnis au-daerecero magnimi, coremod quiatur?

NOM PRÉNOM
signature

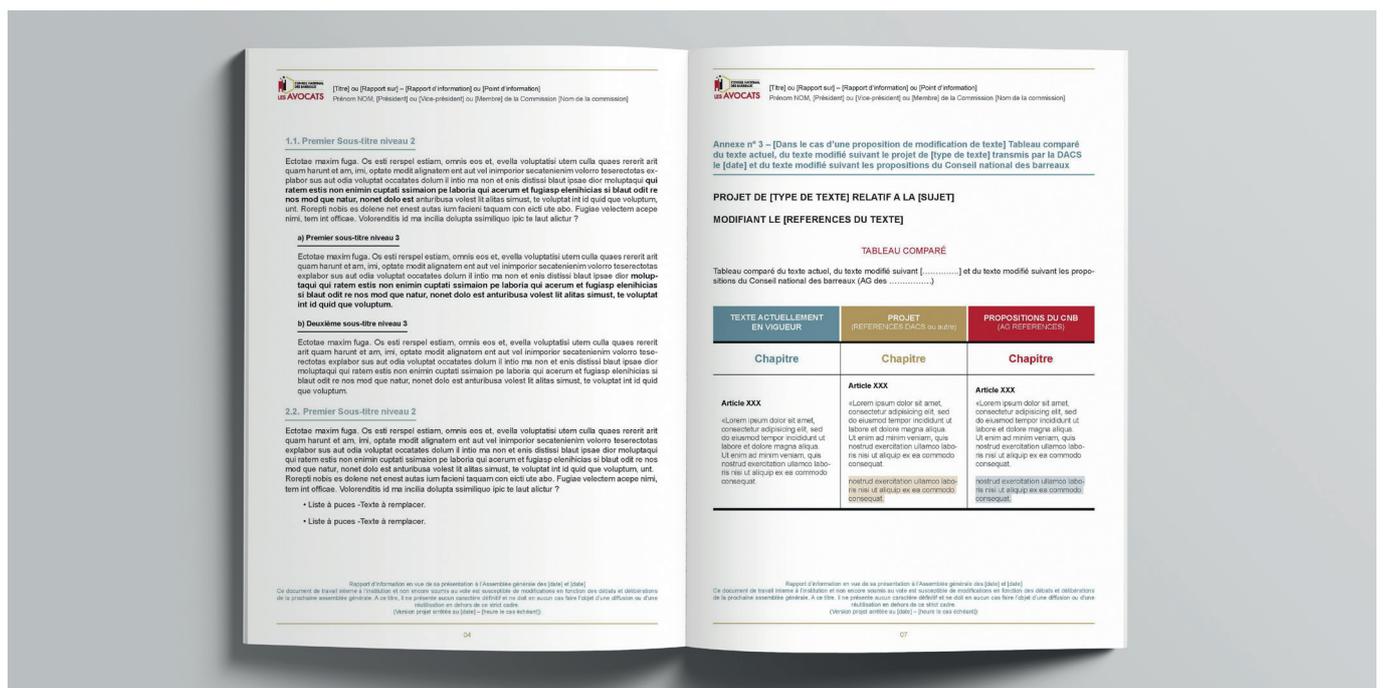
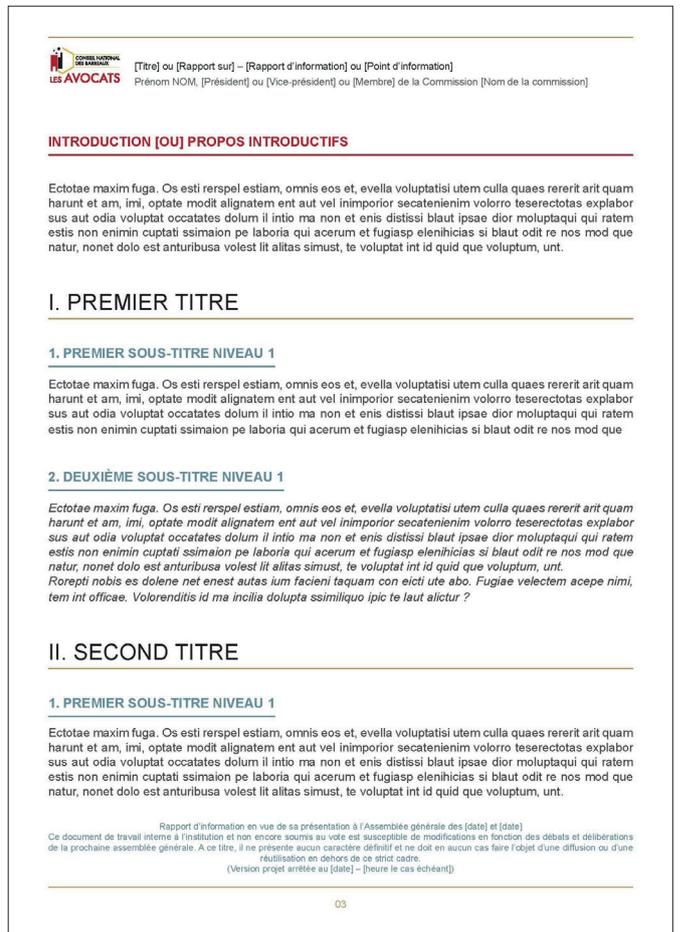
Conseil national des barreaux
180 boulevard Haussmann - 75008 Paris - Tél.: +33 (0)1 53 30 85 60 - Fax.: +33 (0)1 53 30 85 61 - cnb@cnb.avocat.fr www.cnb.avocat.fr



Modèle de rapport

Pages type

Couverture de rapport

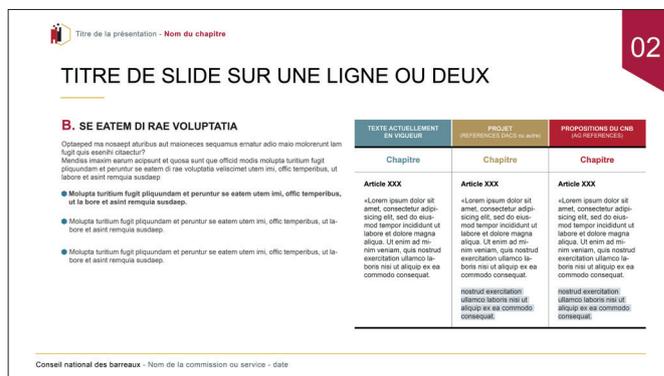




Modèle de présentation PowerPoint



Couverture



Slide Type





Invitation





Signature d'e-mail

À :

Cc :

Objet :

De : Luc sembourg - lsembourg@cnb.avocat.fr

Taille du message : 65 Ko Taille de l'image : Taille réelle

Monsieur,

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Aenean commodo ligula eget dolor. Aenean massa. Cum sociis natoque penatibus et magnis dis parturient montes, nascetur ridiculus mus. Donec quam felis, ultricies nec, pellentesque eu, pretium quis, sem. Nulla consequat massa quis enim. Donec pede justo, fringilla vel, aliquet nec, vulputate eget, arcu. In enim justo, rhoncus ut, imperdiet a, venenatis vitae, justo. Nullam dictum felis eu pede mollis pretium. Integer tincidunt. Cras dapibus. Vivamus elementum semper nisi. Aenean vulputate eleifend tellus. Aenean leo ligula, porttitor eu, consequat vitae, eleifend ac, enim. Aliquam lorem ante, dapibus in, viverra quis, feugiat a, tellus. Phasellus viverra nulla ut metus varius laoreet. Quisque rutrum. Aenean imperdiet. Etiam ultricies nisi vel augue. Curabitur ullamcorper ultricies nisi. Nam eget dui. Etiam rhoncus. Maecenas tempus, tellus eget condimentum rhoncus, sem quam semper libero, sit amet adipiscing sem neque sed ipsum. Nam quam nunc, blandit vel, luctus pulvinar, hendrerit id, lorem. Maecenas nec odio et ante tincidunt tempus. Donec vitae sapien ut libero venenatis faucibus. Nullam quis ante. Etiam sit amet orci eget eros faucibus tincidunt. Duis leo. Sed fringilla mauris sit amet nibh. Donec sodales sagittis magna. Sed consequat, leo eget bibendum sodales, augue velit cursus nunc,

cordialement

 **CONSEIL NATIONAL
DES BARREAUX**
LES AVOCATS

Luc SEMBOURG
Chargé de communication
Service communication

180 boulevard Haussmann - 75008 Paris
Tél.: +33 (0)1 53 30 85 60
lsembourg@cnb.avocat.fr www.cnb.avocat.fr

 **États généraux
de l'avenir
de la Profession
d'Avocat**
Ensemble, construisons la société
de droit de demain

« AVOCATS, ÉLÈVES-AVOCATS,
PARTICIPEZ JUSQU'AU 31 JANVIER 2019 »
avenirdelaprofession.avocat.fr

Ce message et toutes les pièces jointes sont établis à l'intention exclusive de ses destinataires et sont confidentiels. Si vous recevez ce message par erreur, merci de le détruire et d'en avertir immédiatement l'expéditeur. Toute utilisation de ce message non conforme à sa destination, toute diffusion ou toute publication, totale ou partielle, est interdite, sauf autorisation expresse. L'Internet ne permettant pas d'assurer l'intégrité de ce message, le Conseil national des barreaux décline toute responsabilité au titre de ce message, dans l'hypothèse où il aurait été modifié.



Luc SEMBOURG
Chargé de communication
Service communication

180 boulevard Haussmann - 75008 Paris

Tél.: +33 (0)1 53 30 85 60

lsembourg@cnb.avocat.fr

www.cnb.avocat.fr

Ce message et toutes les pièces jointes sont établis à l'intention exclusive de ses destinataires et sont confidentiels. Si vous recevez ce message par erreur, merci de le détruire et d'en avertir immédiatement l'expéditeur. Toute utilisation de ce message non conforme à sa destination, toute diffusion ou toute publication, totale ou partielle, est interdite, sauf autorisation expresse. L'Internet ne permettant pas d'assurer l'intégrité de ce message, le Conseil national des barreaux décline toute responsabilité au titre de ce message, dans l'hypothèse où il aurait été modifié.



Le Conseil national des barreaux (CNB), établissement d'utilité publique créé par la loi n° 90-1259 du 31 déc. 1990, est l'institution représentative des avocats de France, tant auprès des pouvoirs publics que sur le plan international. Il unifie, dans le cadre de son pouvoir normatif, les règles et usages de la profession d'avocat. C'est un acteur majeur de la justice et du droit en France.

Conseil national des barreaux

180 boulevard Haussmann - 75008 Paris

Tél.: +33 (0)1 53 30 85 60

Fax.: +33 (0)1 53 30 85 61

cnb@cnb.avocat.fr